

**Rapport d'activité de la Commission interparlementaire de contrôle du
Gymnase intercantonal de la Broye (CIP-GYB),
aux parlements des cantons de Fribourg et Vaud, pour l'année 2024**

La Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (CIP-GYB), composée de Mesdames et Messieurs les Député-e-s :

▲ Délégarion fribourgeoise :

Grandgirard Pierre-André, Lauber Pascal, Raetzo Tina, Robatel Pauline, Rodriguez Rose-Marie (Cheffe de délégation), Sudan Stéphane, Thévoz Ivan

▲ Délégarion vaudoise :

Keller Vincent, Mocchi Alberto, Pedroli Sébastien, Radice Jean-Louis, Rapin Nicole (Cheffe de délégation), Rey-Marion Aliette, Schneiter Thierry

sous la présidence de Mme la Députée Rose-Marie Rodriguez, transmet son rapport d'activité 2024 aux Parlements des cantons de Fribourg et Vaud, conformément à l'art. 15 al. 5 de la Convention sur la participation des Parlements aux conventions intercantionales (CoParl).

1. Mission légale

Conformément à son mandat légal, défini à l'article 73 de la Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye (CIGB), la Commission interparlementaire a exercé un contrôle coordonné sur cet établissement, plus particulièrement sur le budget et les comptes annuels.

Afin d'assurer sa mission de haute surveillance, la CIP-GYB a comme à l'accoutumée siégé à deux reprises au cours de l'année 2024. La première séance s'est déroulée le 24 avril 2024 (comptes 2023) et la seconde le 9 octobre 2024 (budget 2025). Y ont participé :

- ☐ Mme Sylvie Bonvin-Sansonnens, Conseillère d'Etat, Cheffe de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) du canton de Fribourg et Présidente du Conseil du GYB pour les années 2024 et 2025,
- ☐ M. le Directeur du GYB Nicolas Fragnière,
- ☐ Mme l'Administratrice du GYB Géraldine Dafflon,
- ☐ M. François Piccand, Chef du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré du canton de Fribourg,
- ☐ M. Lionel Éperon, Directeur général de l'enseignement postobligatoire (DGEP) du canton de Vaud.

Les réponses apportées aux questions et demandes d'informations complémentaires de la Commission l'ont été à sa pleine satisfaction. Elle remercie l'ensemble de ses interlocuteurs.

Le Secrétariat du Grand Conseil fribourgeois assume le secrétariat permanent de la Commission plénière.

2. Comptes 2023

Avec des charges d'exploitation de Fr. 20'177'022.--, l'exercice 2023 s'est clos sur une différence par rapport au budget de Fr. 808'537.91 après attribution à la réserve de Fr. 50'877.70.

Les principaux facteurs suivants expliquent ce résultat :

- ☐ Un nombre d'élèves en faible augmentation a permis d'avoir des effectifs d'enseignement stables alors qu'une hausse était annoncée.
- ☐ Deux postes vacants n'ont pas encore été repourvus : l'un en informatique, l'autre en psychologie scolaire
- ☐ Les coûts de l'énergie ont été bien maîtrisés : la hausse de prix redoutée n'a pas eu l'ampleur budgétée et les mesures d'économies ont été bien respectées.
- ☐ Les coûts liés à l'engagement d'un coach pour la mise en place d'une entreprise de pratique commerciale ont pu être maîtrisés notamment grâce à la prise en charge de certains mandats externes par une organisation partenaire du GYB.
- ☐ Le nombre d'élèves en formation dans d'autres cantons est en forte diminution après une année 2023 record.

Au niveau des revenus, les responsables du GYB ont constaté une légère augmentation des locations pour les différents locaux et les places de parc. Par contre, la location du restaurant du Gymnase est restée en deçà des perspectives. Enfin, la subvention SEFRI s'est révélée être comme souvent plus généreuse que le montant qui avait été budgété.

Le résultat final a donc permis de renflouer la réserve, plafonnée à 5% du résultat, et de rembourser les cantons de Vaud et Fribourg pour le solde.

3. Budget 2025

Le budget 2025 se caractérise par une augmentation des charges nettes de 4% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre un montant total de Fr. 22'754'210.--. Cette évolution est due aux facteurs principaux suivants :

- ☐ Augmentation des frais de personnel de 4,5% due à l'ouverture de deux classes en août 2024 puis en août 2025 ainsi qu'aux auto-mécanismes salariaux tels que le passage de paliers et l'indexation.
- ☐ Les bases de calcul des frais d'énergie sont plus solides maintenant que les consommations sont comparables : l'extension est en fonction, les panneaux solaires sont productifs, le groupe chaleur force a été arrêté et les prix sont restés stables par rapport à 2024.
- ☐ Le bâtiment principal aura 20 ans en 2025. Après la réfection de la salle de sport en 2024, les entretiens se poursuivront en 2025 : façades de la Ferme de la Blancherie, étanchéité, connexions électriques modulables, remplacement de stores.

Au budget 2024, l'effectif total des collaboratrices et collaborateurs (administration, enseignement et services parascolaires) devrait passer de 115,8 à 119,3 EPT.

4. Faits et chiffres de l'année 2024

La CIP-GYB a reçu de nombreuses informations sur la gestion et le fonctionnement du GYB lors des deux séances de 2024. Les faits et chiffres suivants sont à relever particulièrement :

- ☐ 350 titres ont été délivrés en juin 2023 dans les différentes filières proposées.
- ☐ Plus de 90% des candidates et candidats ont choisi de passer les examens selon un modèle numérique. La plateforme utilisée a nécessité de nombreux tests pour s'assurer d'une sécurité optimale et d'une utilisation simple et intuitive.

- A la rentrée 2024-2025, 1310 élèves étaient inscrit-e-s au GYB (chiffres au 1er septembre 2024), réparti-e-s dans 61 classes. Les effectifs sont en légère hausse par rapport à l'année scolaire précédente (1286 élèves dans 59 classes en 2023-2024).
- 129 enseignant-e-s travaillent au GYB. S'y ajoutent 21 personnes composant le personnel administratif. 10 stagiaires et 2 assistantes de langues (allemand et anglais) complètent l'effectif.
- À la suite des changements apportés à l'horaire CFF dès le 15 décembre 2024, le GYB a décidé de modifier lui aussi ses horaires pour le bien-être de ses élèves. Ainsi, les cours commencent plus tard le matin (08:15 heures) et se terminent même plus tôt le soir grâce à une adaptation de la pause de midi.
- En octobre 2024, le GYB a reçu de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) la reconnaissance officielle de la filière Ecole de culture générale pour les trois domaines professionnels enseignés, à savoir travail social, pédagogie et santé. Cette reconnaissance certifie la qualité de la formation et permet aux élèves de poursuivre leur cursus au niveau subséquent. Dès 2025, le GYB s'attellera à l'obtention de la reconnaissance des différentes maturités spécialisées (travail social, santé et pédagogie).
- Le 4 juillet 2023, le Conseil du GYB validait l'installation de caméras de surveillance dans l'enceinte du Gymnase afin notamment de lutter contre des déprédations répétées (littering, tags). Après l'obtention de toutes les autorisations (droit des personnes, protection des données), il a été nécessaire de réfléchir à l'information relative à l'utilisation de ces caméras. Un projet de signalétique au GYB étant en cours, il a été décidé d'inclure cette information à cette nouvelle signalétique. La vidéosurveillance est ainsi fonctionnelle depuis le 25 janvier 2024, et le GYB a déjà constaté une forte diminution des incivilités.

5. Évolution de la maturité gymnasiale

En septembre 2018, la CDIP et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) ont chargé un groupe de pilotage d'établir un état des lieux sur la maturité gymnasiale et d'analyser la pertinence d'une actualisation du plan d'études cadre pour les écoles de maturité de 1994 ainsi que du Règlement de la CDIP du 16 janvier 1995 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) et de l'Ordonnance du Conseil fédéral du 15 février 1995 (ORM). Le groupe de pilotage était dirigé par le Secrétariat général de la CDIP et le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

L'Assemblée plénière de la CDIP a pris connaissance du rapport du groupe de pilotage le 24 octobre 2019 et décidé de poursuivre les travaux. Les principaux acteurs (Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale, Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses, Société Suisse des Professeurs de l'Enseignement Secondaire, Commission suisse de maturité et swissuniversities) se sont coordonnés étroitement pour mettre au point un projet de révision des bases légales en matière de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale. Les projets de RRM et d'ORM, ainsi que la Convention administrative entre la Confédération et les cantons, ont été soumis à une consultation publique du 18 mai au 30 septembre 2022. Une fois les réponses dépouillées et prises en compte, le Conseil fédéral et la CDIP ont adopté en juin 2023 les bases légales ainsi révisées.

En parallèle, la CDIP a procédé à l'actualisation du plan d'études cadre et a soumis un projet à une procédure d'audition qui a duré du 12 septembre au 15 décembre 2023. Après avoir procédé aux adaptations nécessaires à l'issue de cette procédure d'audition, l'Assemblée plénière de la CDIP a adopté en juin 2024 la nouvelle version du plan d'études cadre pour les écoles de maturité gymnasiale.

Les textes révisés, à savoir l'Ordonnance et le Règlement, la Convention administrative et le plan d'études cadre, sont entrés en vigueur le 1er août 2024.

Le projet MATU23 de la Confédération demande ainsi aux gymnases de respecter la législation révisée avec un délai de 8 ans pour les cantons disposant déjà d'une maturité en 4 ans, et laisse 14 ans pour une telle adaptation dans les autres cantons¹.

Le canton de Fribourg travaille sur un projet intitulé Matu20272, tandis que le canton de Vaud prévoit de démarrer avec cette nouvelle mouture de la maturité en 2032 (projet MAT-EO)³.

Le Bureau du Conseil et le Directeur du GYB ont débuté les différentes réflexions sur le chemin à prendre pour le GYB. De par son statut intercantonal et les différents calendriers qui lui sont imposés, le GYB devra trouver son propre chemin dans le cadre mis en place dans les deux cantons.

6. Conclusion

En conclusion, la CIP-GYB souligne la bonne conduite et le bon fonctionnement de l'établissement. Elle adresse ainsi sa reconnaissance au Directeur, M. Nicolas Fragnière, ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe du GYB qui œuvre à ses côtés.

La CIP-GYB recommande donc aux Grands Conseils des cantons de Vaud et Fribourg de prendre acte de ce rapport d'activité 2024.

Au nom de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye

Rose-Marie Rodriguez
Présidente

Alain Renevey
Secrétaire

Pour la délégation vaudoise :
Sébastien Pedroli, vice-président de la délégation